

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET  
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

Television

**FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS  
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)**

Date du calcul	<b>01.01.0001</b>
Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	<b>Hisense Europe Research &amp; Development Center GmbH</b>
Adresse du producteur ou de l'importateur	<b>Industriestraße 11, 96317 Kronach, Germany</b>
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	<b>65U7NQ</b>

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	9,23	2	18,46	81,12
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,00	1	20,00	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,00	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	10,00	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	9,03	1	18,66	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	10,00	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	8,75	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	10,00	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	2,00	2	4,00	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	10,00	1	20,00	
	5.2 Assistance à distance sans frais	10,00	0,5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10,00	0,5		
<b>Note de l'indice sur 10</b>					

\*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

\*\*liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.